

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 23 MAI 2024

Liste des délibérations

Le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 16 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 60

Présents : Catherine ANGELIN, Elham AOUN, Bernard BADIN, Christelle BAS (à son arrivée à 18h46), Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Christophe BROCHARD, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Maxime DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Jean-Michel FERRUIT, Isabelle FOURNIER, Marie-Christine FRACHON (avant son départ à 19h35), Jacques GARNIER, Philippe GUERIN, Magali GUILLOT, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET, Philippe LATOUR, Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, José RODRIGUES, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h49), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés : Luc BLANCHET, Frédéric LELONG, Corinne MAGNIN, Jean-Paul PAGET.

Absents : Christelle BAS (avant son arrivée à 18h46), François BOUCLY, Jean-Marc BOUVET, Dominique CHAIX, Benjamin GASTALDELLO, Max GAUTHIER, Véronique SEYCHELLES, Géraldine STIVAL (avant son arrivée à 18h49).

Pouvoirs : Valérie ARGOUD donne pouvoir à Philippe LATOUR, Alain COURBOU donne pouvoir à Philippe GUERIN, Jean-Marc DAMAIS donne pouvoir à Nicolas SOLIER, Marie-Christine FRACHON donne pouvoir à Bernard BADIN (à son départ à 19h35), Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Jacqueline GUICHARD donne pouvoir à Patrick BLANDIN, André GUICHERD donne pouvoir à Magali GUILLOT, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/pratique/publications/conseil-communautaire/>

Arrivée de Christelle BAS à 18h46.

PROCÈS-VERBAL

Intervention de Bernard BADIN, Président

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 28 mars 2024.

Arrivée de Géraldine STIVAL à 18h49.

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GÉNÉRALE

Ressources Humaines

1.1 (2024-83) Créations de postes - mai 2024

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de créer les postes mentionnés dans la délibération.

Parcours de santé

1.2 (2024-84) Adhésion aux Communautés Professionnelles Territoriales de Santé du territoire (CPTS)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Delphine HARTMANN, Conseillère déléguée en charge du parcours de santé

Il s'agit d'approuver l'adhésion à toutes CPTS couvrant le territoire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, jusqu'en 2026 inclus, pour un montant d'adhésion maximum de 100 € annuels et d'approuver la désignation de Madame Delphine HARTMANN pour siéger au collège ELUS des CPTS qui le permettent ou selon toutes autres modalités prévues par leurs statuts.

2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Développement durable

2.1 (2024-85) Adhésion au Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de l'Isère (CAUE 38) et participation pour l'année 2024

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités

Il s'agit d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de l'Isère et d'approuver le versement de la participation d'un montant de 1 000 € au titre de l'année 2024.

Mobilités

2.2 (2024-86) Avenant n°1 à la convention de délégation de compétences pour l'organisation et le développement des mobilités actives entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités

Il s'agit d'approuver l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétences pour l'organisation et le développement des mobilités actives entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de l'achat d'une flotte de Vélos à Assistance Electrique.

2.3 (2024-87) Convention d'attribution de subvention à la commune de La Tour du Pin dans le cadre de l'Appel à Projet Mobilités (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités

Il s'agit d'approuver la convention d'attribution de subvention entre la commune de La Tour du Pin et la Communauté de communes pour la réalisation d'aménagements vélo.

2.4 (2024-88) Convention cadre pour l'attribution d'arceaux vélo aux communes de la Communauté de communes (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités

Il s'agit d'approuver la convention cadre pour l'attribution d'arceaux vélo aux communes de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Environnement, GEMAPI

2.5 (2024-89) Convention de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère (GDS38) et le Département de l'Isère pour l'année 2024 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets

Il s'agit d'approuver la convention de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère (GDS38) et le Département de l'Isère pour l'année 2024, et d'autoriser le financement du dispositif pour un montant maximum de 8 000 €.

Départ de Marie-Christine FRACHON à 19h35, elle donne pouvoir à Bernard BADIN.

3. VIE LOCALE

Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention

3.1 (2024-90) Convention d'objectifs et de financement avec Familles Rurales pour le Lieu d'Accueil Enfants-Parents Grain d'Aile pour la période 2023-2027 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention

Il s'agit d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs et de financement avec Familles Rurales au titre de l'action du Lieu d'Accueil Enfants-Parents Grain d'Aile sur la période 2023-2027.

Equipements culturels et sportifs

3.2 (2024-91) Convention de partenariat relative au réseau de lecture publique entre la Communauté de communes et les médiathèques du territoire (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, et des équipements culturels et sportifs

Il s'agit d'approuver la convention de partenariat relative au réseau de lecture publique entre la Communauté de communes et les médiathèques du territoire.

4. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

4.1 (2024-92) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SASU BOUVARD

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à la SASU BOUVARD dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

4.2 (2024-93) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SARL GRIMALDI

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à la SARL GRIMALDI dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

4.3 (2024-94) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : EI SASSO

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à la EI SASSO dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

4.4 (2024-95) Servitude de tréfond et de passage sur les parcelles Y317-360-348 sises Les Manges Nord à Aoste (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la convention de servitude de tréfond et de passage sur les parcelles Y317, Y360 (ex Y318) et Y348 (ex Y103) sise Les Manges Nord à Aoste et d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à signer l'acte authentique réitératif de servitude.

Urbanisme

4.5 (2024-96) Modalités de collaboration entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et les communes du territoire dans le cadre de l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle



Il s'agit d'arrêter les modalités de collaboration entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et ses communes membres telles que définies dans la délibération, dans le cadre de l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi).

4.6 (2024-97) Prescription d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit de prescrire l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi).

4.7 (2024-98) Modification simplifiée n°1 du PLUi Est des Vals du Dauphiné : Bilan de la mise à disposition du dossier au public

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 1 abstention (Michel CLEYET-MERLE))

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'approuver le bilan favorable de la mise à disposition du dossier au public et les différentes modifications du projet de modification simplifiée n°1 du PLUi Est des Vals du Dauphiné.

4.8 (2024-99) Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLUi Est des Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 1 abstention (Michel CLEYET-MERLE))

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'approuver le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi Est des Vals du Dauphiné.

Habitat

4.9 (2024-100) Evolution des aides à la rénovation des logements communaux : Fiche Action 8 du Plan Local de l'Habitat (PLH) 2021-2027 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'abroger la délibération n°2022-253 du Conseil communautaire du 15 décembre 2022 relative au dispositif d'aides à l'amélioration des logements locatifs communaux et d'approuver le dispositif d'aides à la réhabilitation de logements locatifs aidés selon les conditions, modalités d'octroi et de versement indiquées dans la présente délibération.

4.10 (2024-101) Commune de Biol : subvention pour l'amélioration d'un logement communal (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 2 000 €, complétée d'un bonus de 1 000 € selon les modalités énoncées, à la commune de Biol, pour la rénovation d'un logement communal. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

4.11 (2024-102) Subvention pour la réhabilitation de 6 logements sociaux - résidence Les Arendeaux à Biol - Pluralis : modification de la délibération n°2024-77 du 28 mars 2024 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit de modifier la délibération n°2024-77 du Conseil communautaire du 28 mars 2024 relative à la subvention pour la réhabilitation de 6 logements sociaux - résidence Les Arendeaux à Biol - Pluralis, d'accorder une subvention d'un montant de 12 000 € à la Société d'Habitation des Alpes - PLURALIS pour la réhabilitation de 6 logements sociaux - Les Arendeaux, Biol et d'accorder un bonus d'un montant total de 6 000 € si les logements après travaux atteignent la classe DPE C.

4.12 (2024-103) Modalités de location du logement T2 Rue des Bains à La Tour du Pin

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'approuver les modalités de location du logement T2 situé Rue des Bains à La Tour du Pin indiquées dans la délibération.

4.13 (2024-104) Programme Local de l'Habitat (PLH) 2022-2027 : bilans annuels 2022 et 2023 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'adopter le bilan des années 2022 et 2023 du Programme Local de l'Habitat, tel qu'annexé à la délibération.

Tourisme, PDIPR

4.14 (2024-105) Actualisation du réseau d'itinéraires inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) : validation de l'Avant-projet détaillé (APD) (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, et des équipements culturels et sportifs

Il s'agit de demander au Département de l'Isère l'accord pour modifier dès à présent le réseau d'itinéraires inscrits au PDIPR et les éléments liés (balisage, signalétique, panneaux de départ de randonnée, cartoguide...) selon la cartographie en annexe 1 de la délibération, demander au Département de l'Isère l'accord pour actualiser le réseau d'itinéraires inscrits au PDIPR en inscrivant les itinéraires « en attente d'élément » ultérieurement (annexe 2), demander au Département de l'Isère le soutien financier pour aider la Communauté de Communes à financer les investissements liés à l'actualisation du PDIPR (signalétiques et travaux) selon le dispositif départemental de subvention relatif au PDIPR.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 20h52.

Publication le 28 mai 2024